

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agro-alimentaire et de la
souveraineté alimentaire

Arrêté du 23/12/2025

**portant modification de l'arrêté du 9 mai 2017 définissant les actions standardisées
d'économie de produits phytopharmaceutiques**

**La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté
alimentaire,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 254-10-2 et R. 254-34 ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2020 modifié définissant la méthodologie d'évaluation des actions standardisées d'économie de produits phytopharmaceutiques ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2017 modifié définissant les actions standardisées d'économie de produits phytopharmaceutiques,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 9 mai 2017 susvisé est ainsi modifié :

I. L'intitulé de l'action n°2025-005 est ainsi modifié : « Lutter contre les Lépidoptères ravageurs et la cochenille des agrumes en vergers au moyen de diffuseurs de phéromones pour la confusion sexuelle ».

II. Au 1 de l'action n°2025-005, la première phrase est complétée par les mots : « et de phéromones spécifiques de la cochenille des agrumes ».

III. Au premier tableau figurant au 4 de l'action n°2025-005, est insérée par ordre alphabétique la ligne suivante :

Cochenilles d'agrumes	Aotec AMM : 2250068 400 diffuseurs/ha Lot de 200 diffuseurs	0,5
-----------------------	--	-----

IV. Au deuxième tableau figurant au 4 de l'action n°2025-005, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Cydia Pro Press® AMM : 2240640	0,86
Vynyty Carpcapsa Press AMM : 2240640	0,86

V. Au premier tableau figurant au 4 de l'action n°2020-006, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Bio-Logic G1 capsules, lot de 100 capsules	1
Bio-Logic G1 plaquettes, lot de 50 plaquettes	1
Bio-Logic G2 capsules, lot de 150 capsules	1
Bio-Logic G2 plaquettes, lot de 75 plaquettes	1
Trichosafe G1 capsules, lot de 100 capsules	1
Trichosafe G2 capsules, lot de 150 capsules	1
Trichosafe G1 plaquettes, lot de 50 plaquettes	1
Trichosafe G2 plaquettes, lot de 75 plaquettes	1

VI. Au premier tableau figurant au 4 de l'action n°2020-007, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Algisiun AMM : 2250358	0,044
Allurion AMM : 2190158	0,08
Fosfighter AMM : 2250196	0,05
Foshield AMM : 2200457	0,05
Katiberian AMM : 2190160	0,08
Kormoran AMM : 2250358	0,044

Limit AMM : 2190160	0,08
Plantsar AMM : 2190160	0,08
Resor AMM : 2250519	0,05
Seastemic AMM : 2250358	0,044
Sportaris AMM : 2190158	0,08

VII. Au premier tableau figurant au 4 de l'action n°2021-008, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Azupec Fluid AMM : 2160818	0,08
Colpenn Neo AMM : 2250168	0,065
Soufrebe Neo AMM : 2250168	0,065
Sulfar AMM : 2250168	0,065
Sulpec Fluid AMM : 2160818	0,08

VIII. Au deuxième tableau figurant au 4 de l'action n°2025-009, est insérée par ordre alphabétique la ligne suivante :

Subvert AMM : 2250259	1,05
--------------------------	------

IX. Au premier tableau figurant au 4 de l'action n°2022-011, est insérée par ordre alphabétique la ligne suivante :

Schumacher Dose de 100 000 grains pour 2,5 ha	2,75
--	------

X. Au second tableau figurant au 4 de l'action n°2022-011, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Treto + Blackpanther Dose de 100 000 grains pour 2,5 ha	2,75
Treto + Cezanne Dose de 100 000 grains pour 2,5 ha	2,75
Treto + Fieros Dose de 100 000 grains pour 2,5 ha	2,75
Treto + Haaland Dose de 100 000 grains pour 2,5 ha	2,75
Treto + Horchestra Dose de 100 000 grains pour 2,5 ha	2,75

Treto + Hornela Dose de 100 000 grains pour 2,5 ha	2,75
Treto + KWS Mikados Dose de 100 000 grains pour 2,5 ha	2,75
Treto + KWS Talentos Dose de 100 000 grains pour 2,5 ha	2,75
Treto + LID Maestro Dose de 100 000 grains pour 2,5 ha	2,75
Windozz + Crafter Dose de 100 000 grains pour 2,5 ha	2,75
Windozz + RGT Eros Dose de 100 000 grains pour 2,5 ha	2,75
Windozz + RGT Keos Dose de 100 000 grains pour 2,5 ha	2,75

XI. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2025-018, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Thyxo AMM : 2190258	0,056
Vysco AMM : 2190258	0,056

XII. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2017-023, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Firescale AMM : 2220290	0,14
Ironclad Mantra AMM : 2220290	0,14
Magnette AMM : 2220290	0,14

XIII. Au premier tableau figurant au 4 de l'action n°2017-026, est insérée par ordre alphabétique la ligne suivante :

Tri-lawn AMM : 2160686	0,2
---------------------------	-----

XIV. Au premier tableau figurant au 4 de l'action n°2025-028, est insérée par ordre alphabétique la ligne suivante :

Florgib tablet AMM : 2160383	10
---------------------------------	----

XV. Au 6 de l'action n°2025-028, les mots : « Fin de validité au 31 décembre 2025 » sont supprimés.

XVI. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2025-029, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Accomply	0,05	0,00213
Activity	0,11	0,00468
Auchy	0,06	0,00255
Belzebuth	0,01	0,00043
Chamdor	0,1	0,00426
Conquistador	0,11	0,00468
Facility	0,05	0,00213
Generik	0,1	0,00426
Geopolis	0,06	0,00255
Godille	0,05	0,00213
Introductor	0,06	0,00255
Ivanoe	0,05	0,00213
Kaktus	0,11	0,00468
Kardigan	0,05	0,00213
KWS Azteque	0,06	0,00255
KWS Coupole	0,1	0,00426
KWS Globe	0,05	0,00213
KWS Millesime	0,06	0,00255
LD Guste	0,05	0,00213
LG Acrobat	0,1	0,00426
LG Niklas	0,05	0,00213
LID Pavane	0,05	0,00213
LID Ritmic	0,05	0,00213
Montalbano	0,05	0,00213
Movispar	0,05	0,00213
Outdoor	0,06	0,00255
Pailledor	0,06	0,00255
RGT Koesio	0,05	0,00213
RGT Majesko	0,05	0,00213
RGT Profusio	0,05	0,00213
RGT Sundeo	0,06	0,00255
RGT Valparaiso	0,1	0,00426
SU Electron	0,05	0,00213
SU Hyankee	0,07	0,00283
SU Hystoric	0,07	0,00283
SU Master	0,05	0,00213
WPB Medina	0,05	0,00213

XVII. Le 6 de l'action n°2020-038 est complété par les dispositions suivantes : « Fin de validité au 31 décembre 2025. ».

XVIII. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2024-044, est insérée par ordre alphabétique la ligne suivante :

Oro-Quin Ultra AMM : 2190538	0,2
---------------------------------	-----

XIX. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2025-047, la ligne contenant la référence : « Akkansas » est supprimée et sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Arkansas	0,9
BRV 731 (PT331)	1,2
Cezanne	2,1
Crafter	1,2
Dompteur	0,6
Hemma	2,5
Hornela	3,5
KWS Gustavos	1,2
KWS Infinitos	1,2
KWS Talentos	2,5
LG Akerman	1,2
Playmaker	5,7
RGT Eros	0,6

XX. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2025-048, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Alaska	1,3
Bouquetin	0,85
BTS 2655 N	1,62
BTS 4200 N	0,81
BTS 7015	1,67
BTS Smart 3830 N	0,65
BTS Smart 4680	1,67
BTS Smart 4825	0,17
BTS Smart 4960 N	0,32
Concordia KWS	0,37
Daim	0,16
FD Driver Smart	0,17
FD Swift	1,3
Francina KWS	0,81
Glorietta KWS	0,17
Jacana Smart	0,33
Lilas	0,85
Marabella KWS	1,67
Oso Smart	0,16
Patrizia KWS	1,42
Sarcelle	1,3
Seminica KWS	0,2
Smart Edytka KWS	1,62
Smart Enissa KWS	0,17
Smart Evita KWS	0,63
Smart Imelda KWS	1,3
Smart Materia KWS	0,82
Smart Modenta KWS	1,02
Smart Perla KWS	0,17

St Budapest	0,2
St Laduro	0,2
St Rhenio	0,16

XXI. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2018-049, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

MEL Mosaique 26	0,06237	0,00265
Mélange Absalon-Sphère-Intensity	0,05544	0,00236
Mélange Blé Absalon-Sphère-Luxeo	0,05198	0,00221
Mélange Blé Luxeo-Lookeo-Perceptium	0,05544	0,00236
Mélange EAS Maxigrain AOT	0,05198	0,00221
Mélange EAS Sécurité ALS	0,05198	0,00221
Mélange Junior-Pondor-Luxeo	0,05544	0,00236
Mélange Thermidor-Pulsion-Celebrity	0,00693	0,0003
MMS 2026	0,0588	0,0025
MS PRO 26	0,05544	0,00236

XXII. Au premier tableau figurant au 4 de l'action n°2020-062, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Trece	Capsules Plodia Ephestia - Capsules phéromones (kit de 10 attractifs) - Ref. I3725	0,45
Trece	Dôme trap (tribolium, silvain, charançon ; kit de 24 dômes + 24 coupelles pré-appâtées ; Ref. I3726)	8,28
Trece	Probe II - Kit de 10 sondes ; Ref. I3728	0,45
Trece	Rebait kit (tribolium, silvain, charaçon ; kit de 24 coupelles pré-appâtées ; Ref I3727)	8,28
Trece	Storgard kit Plodia/Ephestia (kit de 10 pièges + 10 attractifs PVC + 10 suspenses ; Ref. I3724)	0,45

XXIII. Au second tableau figurant au 4 de l'action n°2025-063, est insérée par ordre alphabétique la ligne suivante :

Chabasite micronisée	1,6
----------------------	-----

XXIV. Au premier tableau figurant au 4 de l'action n°2025-065, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Autoprog - Acadio	0,0127
Autoprog - Thermobox	0,0127

XXV. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2025-067, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Digital	0,164	0,00657
Duchesse	0,09	0,00361
KWS Futuris	0,11	0,00441
KWS Melodis	0,114	0,00457
KWS Nomadis	0,164	0,00657
LG Carpenter	0,164	0,00657
LG Zao	0,09	0,00361
Littoral	0,11	0,00441
Maggy	0,184	0,00737
Manade	0,09	0,00361
Marvel	0,114	0,00457
Ovalie	0,09	0,00361
Paquita	0,09	0,00361
SU Lucie	0,184	0,00737
SY Sparoo	0,117	0,0047

XXVI. Au premier tableau figurant au 4 de l'action n°2025-073, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Microsyr	0,002
Solizer Gr	0,002

XXVII. Au second tableau figurant au 4 de l'action n°2025-073, est insérée par ordre alphabétique la ligne suivante :

EliGrain-a	0,2
------------	-----

XXVIII. Le 6 de l'action n°2025-073 est complété par les dispositions suivantes : « Fin de validité au 31 décembre 2025. ».

XXIX. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2025-079, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Colzamax 25 Pack pour 1 ha	Colza multirésistant	0,64
Colzamax 26 Pack pour 1 ha	Colza multirésistant	0,64
Colzamax 26 ALT Protect Pack pour 1 ha	Colza multirésistant	0,49
Colzamax 26 PAM Pack pour 1 ha	Colza multirésistant, floraison précoce	1,26
Colzamax 26 PAMAL Pack pour 1 ha	Colza multirésistant, floraison précoce	1,1
Colzamax 26 Protect Pack pour 1 ha	Colza multirésistant	0,65

Covermix-Meli Blackpanther Pack pour 1 ha	Légumineuses gélives, colza multirésistant, floraison précoce	2,89
Covermix-Meli Fieros Pack pour 1 ha	Légumineuses gélives, floraison précoce	2,6
Greenmix RGT Eros Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, floraison précoce	3,35
Greenmix RGT Keos Pack pour 4 ha	Floraison précoce	2,75
Kouros Protect Pack pour 1 ha	Colza multirésistant	0,35
Melimix Blackpanther Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, floraison précoce	4,03
Melimix Fieros Pack pour 4 ha	Floraison précoce	2,75
Metal Protect Pack pour 1 ha	Colza multirésistant	0,28

XXX. Le 6 de l'action n°2025-079 est complété par les dispositions suivantes : « Fin de validité au 31 décembre 2025. ».

XXXI. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2025-091, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Alpha semences	Cerecouv RP 15kg/ha	Rotation légumes et betteraves	0,0067
Alpha semences	Fructisol AN 12,5kg/ha	Rotation légumes et betteraves	0,0208
Alpha semences	Mélange complet 12,5kg/ha	Rotation légumes et betteraves	0,0208
Alpha semences	Radicari 15kg/ha	Rotation légumes et betteraves	0,0133
Ipha semences	Radicomplet Mas 25kg/ha	Rotation légumes et betteraves	0,0052
Alpha semences	Radiferti 12,5kg/ha	Rotation légumes et betteraves	0,0104
Alpha semences	Radileg 15kg/ha	Rotation légumes et betteraves	0,0133
Alpha semences	Radip 15kg/ha	Rotation légumes et betteraves	0,0067
Alpha semences	Radiphaci 80 20 15kg/ha	Rotation légumes et betteraves	0,0067
Alpha semences	Radipharo 15kg/ha	Rotation légumes et betteraves	0,0067
Alpha semences	Terbs 12,5kg/ha	Rotation légumes et betteraves	0,0208
DSV	Cerecouv MR 5kg/ha		0,04

DSV	Easy Sem CAH 5kg/ha	Céréales	0,06
ELIARD - SPCP	Eco' Couv 12kg/ha	Céréales	0,0167
ELIARD - SPCP	HIV Alienor 95/5 55kg/ha	Vignes	0,0047
ELIARD - SPCP	Vitempo 85/15 30kg/ha	Vignes	0,0043
RAGT	Cerecouv 2RP 10kg/ha	Rotation Betterave - Pomme de terre	0,01
RAGT	Fixsol Explorer 20kg/ha	Rotation céréalière	0,013
RAGT	Fixsol Indus 12kg/ha	Rotation Betterave - Pomme de terre	0,0167
RAGT	Puzz Sol Structure 15kg/ha	Rotation céréalière	0,0067
RAGT	Radipharoq 10kg/ha	Rotation Betterave - Pomme de terre	0,02
RAGT	RGT Cover Boost 10kg/ha	Rotation céréalière	0,039
RAGT	RGT Cover Tardif 8kg/ha	Rotation céréalière	0,0125
RAGT	RGT Fungi Redux 10kg/ha	Toutes	0,026
RAGT	RGT Sol Biofum 12,5kg/ha	Rotation céréalière	0,016
Semences de France	ME Agrifaune AVM 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME Agrifaune VPM 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME Agro'cims Mixte 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0067
Semences de France	ME Agro'cims Multi 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0217
Semences de France	ME Azamax 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME Cerecouv 2VMP 8kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME Cerecouv SIE 8kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME Cerecouv Tamp 6kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,065
Semences de France	ME Cipan Abyssimax 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME Cipan Cholat Intercult N°1 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,01

Semences de France	ME Cipan Cholat Intercult N°4 5kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,02
Semences de France	ME Cipan Cholat Intercult N°51 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,01
Semences de France	ME Cipan Fixsol AV Mout, Phac 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0217
Semences de France	ME Cipan I Sol Ata 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0067
Semences de France	ME Cipan I Sol Coc 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0087
Semences de France	ME Cipan I Sol Mix AV 18kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0056
Semences de France	ME Cipan I Sol Mix Comptoir 18kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0056
Semences de France	ME Cipan I Sol MR 6kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0333
Semences de France	ME Cipan I Sol Structure 6kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0333
Semences de France	ME Cipan I Sol Structure Clef 6kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0333
Semences de France	ME Cipan LF 35 44 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,013
Semences de France	ME Cipan Methanisation 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0087
Semences de France	ME Cipan Naturextra Manta 8kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0375
Semences de France	ME Cipan Naturextra Optimal 4 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME Cive Automne Comptoir 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0233
Semences de France	ME Compo et Agromax UAB 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0173
Semences de France	ME Compo et Agrotech UAB 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0173
Semences de France	ME Couversol Estival 5kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,09

Semences de France	ME Couvert AA Betteraves LM 2024 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME Couvert AA Betteraves LMR 2024 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME Couvert AA CLP 2024 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0379
Semences de France	ME Couvert AA TC Legu LVA 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0108
Semences de France	ME Couvert AA TC LTP 2024 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,013
Semences de France	ME Couvert Aloise 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,013
Semences de France	ME Couvert Gibier Cavac 20kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0065
Semences de France	ME Couvr'yvi N° 27 8kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0163
Semences de France	ME Engrais Vert N°1 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,052
Semences de France	ME Engrais Vert N°2 8kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME Engrais Vert N°3 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,01
Semences de France	ME Engrais Vert N°4 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,052
Semences de France	ME Engrais Vert N°5 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0173
Semences de France	ME Engrais Vert N°6 8kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0125
Semences de France	ME Engrais Vert N°7 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0067
Semences de France	ME Engrais Vert N°9 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,013
Semences de France	ME Estagri Express 20 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0173
Semences de France	ME Estagri Express 21 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0067
Semences de France	ME Estagri Synergic 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,026
Semences de France	ME Estival Avenir Agro 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,01
Semences de France	ME Fixbio Azote 2 UAB 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0217
Semences de France	ME Fixbio Structur 6kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0333

Semences de France	ME Fixsol AM-AN 18kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0111
Semences de France	ME Fixsol AV 18kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0056
Semences de France	ME Fixsol Azote 8kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0375
Semences de France	ME Fixsol Explorer 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME Fixsol Facil 5kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,04
Semences de France	ME Fixsol Indus 8kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,025
Semences de France	ME Fixsol Plus 6kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,065
Semences de France	ME Fixsol Pratik 5kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,04
Semences de France	ME Fixsol Precoce 8kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0375
Semences de France	ME Fixsol Rustik 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,026
Semences de France	ME Fixsol Structur 8kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,025
Semences de France	ME Fixsol Structurmax 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0217
Semences de France	ME Fixsol Symbiose 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME I Sol AMP 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,026
Semences de France	ME I Sol Azote 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME I Sol Couvert Automne 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0087
Semences de France	ME I Sol Crucimax Tour 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME I Sol Easy 2023 7kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0371
Semences de France	ME I Sol Estagri RV 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,03
Semences de France	ME I Sol Estival 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,01
Semences de France	ME I Sol Estival Sud 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0087
Semences de France	ME I Sol Ete Couvert 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0087
Semences de France	ME I Sol Explorer 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325

Semences de France	ME I Sol Explorer Impaact 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME I Sol Explorer SP 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0217
Semences de France	ME I Sol Fusa Max 5kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,07
Semences de France	ME I Sol Max Agrifaune 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME I Sol Mbpv 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0487
Semences de France	ME I Sol Mix 18kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0056
Semences de France	ME I Sol MP 5kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,04
Semences de France	ME I Sol MPV 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,039
Semences de France	ME I Sol MT 8kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,025
Semences de France	ME I Sol Multiplus 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME I Sol Pack 8kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0375
Semences de France	ME I Sol Performance 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0067
Semences de France	ME I Sol Relais DN 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0173
Semences de France	ME I Sol RP 8kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,025
Semences de France	ME I Sol Rustik 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME I Sol RV Ucac 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,03
Semences de France	ME I Sol TP Diversité 8kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0163
Semences de France	ME I Sol TPR 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,039
Semences de France	ME I Sol UFP Gie Soyecourt 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME Intercouv Azote 3 8kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0731
Semences de France	ME Isol Legustar 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,026
Semences de France	ME Isol UFP N°3 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0217
Semences de France	ME Melagri-H 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,026

Semences de France	ME Melagri-J 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,039
Semences de France	ME Melagri-L 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0067
Semences de France	ME Melagri-O 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0487
Semences de France	ME Melagri-T 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0087
Semences de France	ME Melghee 1 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0087
Semences de France	ME Mosaik Cipan 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,026
Semences de France	ME Nemasol Rasta Roquette 8kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,025
Semences de France	ME Nutri Clef SDF 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0067
Semences de France	ME Polycouv 23 Alternae 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0167
Semences de France	ME Pro Sol Structure New 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,039
Semences de France	ME Profaune N°1 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0217
Semences de France	ME Profaune N°2 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME Régénération 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0217
Semences de France	ME Sana Max 21,4 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0325
Semences de France	ME Sanazote 8kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0488
Semences de France	ME Teknideal 10kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,013
Semences de France	ME TM Cipam 2 Bio 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0087
Semences de France	ME TM Cipam 3A TMF 2024 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0167
Semences de France	ME TM Cipam 4 Bio 2024 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0067
Semences de France	ME TM Cipam 4 L TMF 2024 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0087
Semences de France	ME TM Cipam 4 LR TMF 2024 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0173
Semences de France	ME TM Cipam Meteil HIV Prec TMF 2024 30kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0033

Semences de France	ME TM Cipam Meteil I A TMF 2024 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0067
Semences de France	ME TM Cipam Meteil Print,2 TMF 2024 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0067
Semences de France	ME TM Cipam Meteil Printemps TMF 2024 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0067
Semences de France	ME TM Cipam N°1 A TMF 2024 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,026
Semences de France	ME TM Cipam N°1 L TMF 2024 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,026
Semences de France	ME TM Cipam N°1 TMF 2024 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,026
Semences de France	ME TM Cipam N°3 L TMF 2024 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0167
Semences de France	ME TM Cipam N°4 A TMF 2024 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0087
Semences de France	ME TM Cipam N°4 TMF 2024 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0067
Semences de France	ME TM Cipam N°5 A TMF 2024 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0173
Semences de France	ME TM Cipam N°5 AL TMF 2024 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0173
Semences de France	ME TM Cipam N°5 L TMF 2024 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0173
Semences de France	ME TM Cipam N°5 TMF 15kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0173
Semences de France	Me Tta Sol Max 12kg/ha	Grandes cultures, cultures légumières	0,0217
Soufflet Agriculture	Mica Ds Polyvalent 25kg/ha	Toutes cultures	0,0156
Soufflet Agriculture	Mica Pg Paturable 12,5kg/ha	Toutes cultures	0,008
Soufflet Agriculture	Mica Pg Polyvalent 5kg/ha	Toutes cultures	0,07
Soufflet Agriculture	Mica Pg Polyvalent Purple 5kg/ha	Toutes cultures	0,06
Soufflet Agriculture	Mica Pg Relai 12,5kg/ha	Toutes cultures	0,0364

Soufflet Agriculture	Mica Pg Sans Crucifere 12,5kg/ha	Toutes cultures	0,008
Valfrance	VF Régécouv Azote 15kg/ha	Rotation céréalière, rotation avec présence de cultures industrielles (pomme de terre, betterave...)	0,0173
Valfrance	VF Régécouv Easy 3kg/ha		0,1167
Valfrance	VF Régécouv Essentiel 8kg/ha		0,0488
Valfrance	VF Régécouv Plus 20kg/ha	Rotation céréalière, rotation avec présence de cultures industrielles (pomme de terre, betterave...)	0,0195

XXXII. Le 6 de l'action n°2025-091 est complété par les dispositions suivantes : « Fin de validité au 31 décembre 2026. ».

XXXIII. Le 6 de l'action n°2025-103 est complété par les dispositions suivantes : « Fin de validité au 31 décembre 2025. ».

XXXIV. Au premier tableau figurant au 4 de l'action n°2025-104, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Décoction de prêle des champs <i>Equisetum arvense</i> BIOVITIS concentrée à 70g/litre	0,04
Infusion d'écorces d'osier <i>Salix</i> spp. <i>cortex</i> BIOVITIS concentrée à 75g/litre	0,04

XXXV. Au second tableau figurant au 4 de l'action n°2025-104, est insérée par ordre alphabétique la ligne suivante :

Basei 2C	0,07
----------	------

XXXVI. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2021-106, est insérée par ordre alphabétique la ligne suivante :

Kit débouchage des buses PB SECURITE	0,5
---	-----

XXXVII. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2022-111, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Risque de Verse by Abelio	0,21
Telespazio chardon	0,68

XXXVIII. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2022-116, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Cauet	0,25
Putange	0,25

XXXIX. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2022-119, sont insérées par ordre alphabétique les lignes suivantes :

Arnoldes CL	2,3	0,287
Catalina	2,3	0,287
Jersey	2,3	0,287
LG 50268	2,3	0,287
LG 50459SX	2,3	0,287
LG 50645CLP	2,3	0,287
LID 1054H SU	2,3	0,287
LID 1062H CLP	2,3	0,287
LID 1083H	2,3	0,287
MAS 801A	2,3	0,287
MAS 823SU	2,3	0,287
MAS 918CP	2,3	0,287
P63HE203	2,3	0,287
P63LE193	2,3	0,287
P63LL209	2,3	0,287
RGT Celltic	2,3	0,287
RGT Llisbonne	2,3	0,287
RGT Willkinson	2,3	0,287
Stabilo	2,3	0,287
Sunaris	2,3	0,287
Suvora	2,3	0,287
SY Diono	2,3	0,287
SY Irisa	2,3	0,287
SY Magister	2,3	0,287
SY Maritimo	2,3	0,287
SY Mulano	2,3	0,287

Article 2

I. Au premier tableau figurant au 4 de l'action n°2020-006, les lignes contenant les références : « Bio-Logic G1 capsules 1ère génération, lot de 100 capsules », « Bio-Logic G2 capsules 2ème génération, lot de 100 capsules », « Bio-Logic G1 forte plaquettes 1ère génération, lot de 50 plaquettes », « Bio-Logic G1 plaquettes 1ère génération, lot de 30 plaquettes », « Bio-Logic G1 renforce plaquettes 1ère génération, lot de 40 plaquettes », « Bio-Logic G2 plaquettes 2ème génération, lot de 50 plaquettes », « Trichosafe G1 capsules 1ère génération, lot de 100 capsules », « Trichosafe G1 forte plaquettes 1ère génération, lot de 50 plaquettes », « Trichosafe G1 plaquettes 1ère génération, lot de 30 plaquettes », « Trichosafe G1 renforce plaquettes 1ère génération, lot de 40 plaquettes », « Trichosafe G2 capsules 2ème génération, lot de 100 capsules », « Trichosafe G2 plaquettes 2ème génération, lot de 50 plaquettes » sont supprimées.

II. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2025-013, les lignes contenant les références : « PrediMa », « Prévilis by Abelio », « Top Conduite BFC » et « Xarvio Field manager » sont supprimées.

III. Au second tableau figurant au 4 de l'action n°2025-028, les lignes contenant les références : « Ballad AMM : 2140160 » et « Sonata AMM : 2180633 » sont supprimées.

IV. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2025-029, les lignes contenant les références : « Annecy », « Belepi », « Biplan », « Bodecor », « Brentano », « Calcio », « Imperator », « RGT Cyclo », « RGT Mondio », « RGT Natureo » et « Triomph » sont supprimées et les lignes contenant les références : « Gwenn », « Renan » et « SU Hyreal » sont remplacées par les lignes suivantes :

Gwenn	0,1	0,00426
Renan	0,01	0,00043
SU Hyreal	0,01	0,00043

V. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2025-047, les lignes contenant les références : « Bessito », « Blackberry », « Blackpanther », « Crossfit », « Designer 72354 », « DK Exdeka », « DK Exquis », « Haaland », « Hatonio », « Heden », « Hiberia », « Hindiana », « Horpair », « KWS Domingos », « LG Adamant », « LG Avenger », « LID Invicto », « LID Tebo », « Metal », « Nymphaea » et « PT 323 » sont remplacées par les lignes suivantes :

Bessito	2,9
Blackberry	3,7
Blackpanther	5,1
Crossfit	2,1
Designer 72354	5,7
DK Exdeka	0,6
DK Exquis	1,8
Haaland	4,7
Hatonio	3,7
Heden	3,8
Hiberia	2,1
Hindiana	3,7
Horpair	2,2
KWS Domingos	3,7
LG Adamant	4,7
LG Avenger	3,7
LID Invicto	1,2
LID Tebo	2,1
Metal	4,7
Nymphaea	5,7
PT 323	2,1

VI. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2025-048, les lignes contenant les références : « Annabella KWS », « Balzane », « Bocard », « BTS 7640 N », « BTS 890 », « Coccinelle »,

« Hibou », « Lauredana KWS », « Safran » et « St Johannesburg » sont supprimées et les lignes contenant les références : « Almita KWS », « Antonica KWS », « Asturidia KWS », « BTS 2030 », « BTS 2045 », « BTS 2620 », « BTS 5090 », « BTS 6975 N », « Cameleon », « Davida KWS », « FD equipe », « Jellera KWS », « Mamba », « Manuela KWS », « Novalina KWS », « Simonara KWS » et « Tetras » sont remplacées par les lignes suivantes :

Almita KWS	0,58
Antonica KWS	1,3
Asturidia KWS	0,34
BTS 2030	1,63
BTS 2045	0,25
BTS 2620	1,3
BTS 5090	0,43
BTS 6975 N	0,94
Cameleon	0,25
Davida KWS	0,25
FD equipe	0,16
Jellera KWS	1,11
Mamba	0,46
Manuela KWS	1,67
Novalina KWS	1,15
Simonara KWS	1,3
Tetras	0,28

VII. Au premier tableau figurant au 4 de l'action n°2020-062, les lignes contenant les références : « Capsules Plodia Ephestia – Réf I3711 Capsule phéromones (pack de 25 unités) spécifique aux Plodia et Ephestia », « Dôme Trap (tribolium, silvain, charançon ; coffret de 5 dômes + 5 capsules à phéromone + 5 disques + 1 flacon de kairomone ; Réf. I3702) », « Probe II - Etui de 3 sondes de 40 cm. Réf I9026 », « Rebait kit (tribolium, silvain, charançon ; boîte de recharge : 5 capsules à phéromone + 10 disques + 1 flacon de kairomone ; Réf. I3703) » et « Storgard kit plodia/ephestia (Kit de 6 pièges complets comprenant : 3 sachets contenant chacun 1 capsule de phéromones, 6 pièges en carton avec plaque engluée à déplier, 6 suspentes ; Réf. I3701) » sont supprimées.

VIII. Au premier tableau figurant au 4 de l'action n°2025-067, les lignes contenant les références : « Goody », « KWS Avenir », « KWS Globe », « LG Casting » et « SY Cartoon » sont supprimées et la ligne contenant la référence : « KWS Jaguar » est remplacée par la ligne suivante :

KWS Jaguar	0,09	0,00433
------------	------	---------

IX. Au premier tableau figurant au 4 de l'action n°2020-071, la ligne contenant la référence : « TUTATEC » est remplacée par la ligne suivante :

Tutatec	0,0016
AMM : 2200133	

X. Au premier tableau figurant au 4 de l'action n°2021-084, la ligne contenant la référence : « Botanigard OD AMM : 2200039 » est supprimée.

XI. Au tableau figurant au 4 de l'action n°2021-088, la ligne contenant la référence : « Isi Vert1 » est remplacée par la ligne suivante :

Isi Vert1 25 kg/ha	0,0167
-----------------------	--------

XII. Au second tableau de l'action n°2025-104, les lignes contenant les références : « Basei 2C » et « Carpet » sont remplacées par les lignes suivantes :

Basei 2C	0,065
Carpet	0,065

Article 3

L'annexe de l'arrêté du 9 mai 2017 susvisé est complétée par les actions figurant en annexe du présent arrêté.

Article 4

L'article 2 du présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Article 5

La directrice générale de l'alimentation est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé de l'agriculture.

Fait le 23/12/2025

Pour la ministre et par délégation,
La directrice générale adjointe de l'alimentation
Marie-Christine LE GAL

Annexes



CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Action n°2025-141

Réduire le recours aux produits phytosanitaires en augmentant le délai de retour des cultures de blé tendre, colza et pomme de terre

1 – Définition de l'action

L'action consiste à favoriser la rotation des cultures par l'allongement du délai de retour, c'est-à-dire du nombre d'années avant qu'une même espèce soit de nouveau cultivée sur une même parcelle. L'augmentation du délai de retour contribue à rompre le cycle des adventices, maladies et ravageurs, et ainsi limiter la pression des bioagresseurs sur les cultures concernées (blé tendre, colza, pomme de terre).

2 – Conditions de réalisation de l'action

L'action est réputée réalisée lorsque les surfaces concernées par une augmentation du délai de retour peuvent être établies sur la base de la déclaration de surfaces de l'année et des données publiques du registre parcellaire graphique des années précédentes.

3 – Pièces justificatives à fournir

Si l'action a été réalisée par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. La liste des parcelles pour lesquelles l'action est revendiquée avec leur identification (coordonnées géographiques du centre de la parcelle, complété par le code PAC correspondant dans le registre parcellaire graphique de l'année précédente), la culture récoltée pour l'année, le délai de retour constaté et la surface concernée en hectares, ainsi que les données utilisées doivent être tenues à la disposition des agents chargés des contrôles.

Si l'action a été réalisée par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- la liste des parcelles pour lesquelles l'action est revendiquée avec leur identification (coordonnées géographiques du centre de la parcelle, complété par le code PAC correspondant dans le registre parcellaire graphique de l'année précédente), la culture récoltée pour l'année, le délai de retour constaté, la surface concernée en hectares et l'identité de la personne ayant réalisé l'action (nom et prénom ou raison sociale, numéro de SIRET), permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;

- si la personne ayant réalisé l'action est obligée du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Culture	Délai de retour	Montant unitaire en certificats par hectare	Nombre d'hectares concernés X
Blé tendre	4 ans	0,2	
Blé tendre	5 ans	0,4	
Blé tendre	6 ans	0,6	
Blé tendre	7 ans	0,8	
Blé tendre	8 ans et plus	1	
Colza	5 ans	0,1	
Colza	6 ans	0,2	
Colza	7 ans	0,3	
Colza	8 ans et plus	0,4	
Pomme de terre	6 ans	0,9	
Pomme de terre	7 ans	1,8	
Pomme de terre	8 ans	2,7	
Pomme de terre	9 ans et plus	3,6	

5 – Nombre d’années durant lesquelles l’action ouvre droit à la délivrance de certificats

1 année.

6 – Période de validité de l'action

Début de validité au 1^{er} janvier 2025.



CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Action n°2025-142

Améliorer l'efficience d'un traitement anti-limaces sur semences au moyen d'un mélangeur

1 – Définition de l'action

L'action consiste à protéger les céréales à paille et le colza contre les attaques de limaces en appliquant un anti-limaces en mélange avec la semence. L'utilisation d'un mélangeur permet d'obtenir un mélange homogène et ainsi d'améliorer la protection des semis.

2 – Conditions de réalisation de l'action

L'action concerne la vente de matériel neuf.

Elle est réputée réalisée lors de la vente du matériel à l'utilisateur final.

La date de réalisation de l'action est la date d'émission de la facture de vente du matériel.

3 – Pièces justificatives à fournir

- Une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- L'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par équipement	Nombre d'équipements vendus
Mélangeur EMIX	1	X

5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats

10 ans.

6 – Période de validité de l'action

Début de validité au 1^{er} janvier 2025.



CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Action n°2025-143

Lutter contre les campagnols au moyen de pièges mécaniques en location

1 – Définition de l'action

L'action consiste à utiliser des pièges mécaniques pour lutter contre les campagnols terrestres (rats taupiers), les campagnols provençaux et les campagnols des champs, en recourant à un prestataire ou à la location de matériel.

2 – Conditions de réalisation de l'action

L'action est réputée réalisée lors de la facturation de la prestation à l'utilisateur final.

La date de réalisation de l'action est la date d'émission de la facture correspondant à la prestation réalisée.

3 – Pièces justificatives à fournir

Si la prestation a été contractée auprès du demandeur, aucune pièce n'est à fournir. La facture et le journal des ventes doivent être tenus à la disposition des agents chargés des contrôles. La facture doit comporter l'identité de l'utilisateur final concerné, la date d'émission de la facture et la description de la prestation permettant l'identification sans équivoque de l'action et la surface concernée.

Si la prestation a été réalisée par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture de la prestation comportant l'identité de l'exploitation concernée, la date d'émission de la facture et la description de la prestation permettant l'identification sans équivoque de l'action et la surface concernée ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- si le vendeur est obligé du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par hectare	X	Nombre d'hectares facturés
Contrat de location pièges à campagnols – FREDON	0,5		

5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats

1 année.

6 – Période de validité de l'action

Début de validité au 1er janvier 2025.



CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Action n°2025-144

Lutter contre les champignons telluriques au moyen d'un produit de traitement des semences de biocontrôle

1 – Définition de l'action

L'action consiste à utiliser un produit de biocontrôle de traitement des semences afin de protéger les céréales à paille contre les champignons pathogènes du sol, notamment le piétin échaudage.

2 – Conditions de réalisation de l'action

L'action est réputée réalisée lorsque la vente à l'utilisateur final est effectuée.

La date de réalisation de l'action est la date le journal des ventes ou la date d'émission de la facture.

3 – Pièces justificatives à fournir

Si le produit a été vendu par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le journal des ventes doit être tenu à la disposition des agents chargés des contrôles.

Si le produit a été vendu par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- si le vendeur est obligé du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par litre	X	Nombre de litres vendus
Toltek AMM : 2240046	14,9		

5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats
1 année.**6 – Période de validité de l'action**

Début de validité au 1er janvier 2025.



CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Action n°2026-038

Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base d'huile minérale

1 – Définition de l'action

L'action vise à pulvériser une bouillie à base d'huile minérale afin de recouvrir et asphyxier les insectes adultes. Cette action est conseillée au cours de l'hiver où elle agit contre les formes hivernantes et réduit ainsi la pression pour la saison suivante.

2 – Conditions de réalisation de l'action

L'action est réputée réalisée lorsque la vente à l'utilisateur final est effectuée.

La date de réalisation de l'action est la date de facturation figurant sur le journal des ventes ou la date d'émission de la facture.

3 – Pièces justificatives à fournir

Si le produit a été vendu par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le journal des ventes doit être tenu à la disposition des agents chargés des contrôles.

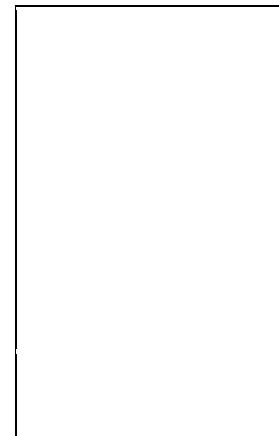
Si le produit a été vendu par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- si le vendeur est obligé du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par litre	
Acakill AMM : 9300504	0,0234	
Actipron extra AMM : 2150103	0,0244	
Actipron Neo AMM : 2230732	0,0234	
Afoil AMM : 2170464	0,0251	
Alphasis EV AMM : 9300504	0,0234	
Catane AMM : 9800096	0,0133	
Citrole AMM : 9200235	0,0178	
Estiueloil AMM : 2170462	0,0251	
Euphytane Gold AMM : 9300504	0,0234	
Finavestan Ema AMM : 8500470	0,0333	
L'Avy AMM : 9300504	0,0234	
Laincoil AMM : 2170464	0,0251	
Lovell AMM : 2190065	0,0143	
Lumière AMM : 2190843	0,0267	
Oliblan AMM : 9300504	0,0234	
Oviphyt AMM : 9300504	0,0234	
Ovipron extra AMM : 2150104	0,0244	
Ovipron Neo AMM : 2230728	0,0245	
Ovipron super AMM : 2160985	0,0097	
Ovispray AMM : 9400496	0,0238	
		Nombre de litres vendus
		X

Ovithiol AMM : 2160985	0,0097
Polithiol AMM : 2160985	0,0097
Summer Oil AMM : 2170462	0,0251
Vazyl-Y AMM : 9300504	0,0234
Yagos AMM : 2170462	0,0251



5 – Nombre d’années durant lesquelles l’action ouvre droit à la délivrance de certificats

1 année.

6 – Période de validité de l’action

Début de validité au 1er janvier 2026.



CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Action n°2026-079

Réduire les traitements phytosanitaires en combinant plusieurs pratiques afin de mettre en place une protection intégrée du colza

1 – Définition de l'action

L'action vise à combiner plusieurs leviers variétaux pour réduire les traitements insecticides et herbicides. Les pratiques visées sont notamment l'introduction d'une variété à floraison plus précoce afin de limiter les dégâts de mélègères, l'utilisation de légumineuses comme couverts sous la culture de colza, ou le choix de variétés multirésistantes.

2 – Conditions de réalisation de l'action

L'action est réputée réalisée lorsque la vente à l'utilisateur final est effectuée.

La date de réalisation de l'action est la date de facturation figurant sur le journal des ventes ou la date d'émission de la facture.

3 – Pièces justificatives à fournir

Si les semences ont été vendues par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le journal des ventes doit être tenu à la disposition des agents chargés des contrôles. Dans le cas des packs, la référence du pack figure dans le journal des ventes, ou, à défaut, sur les factures correspondantes, pour permettre l'identification sans équivoque de l'action.

Si les semences ont été vendues par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- si le vendeur est obligé du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Pack multiservices

Référence commerciale	Pratiques combinées	Valeur CEPP du pack	Nombre de packs vendus
Addition Potect Pack pour 1 ha	Colza multirésistant, Légumineuses gélives	2,88	
Attica Protect Pack pour 1 ha	Colza multirésistant, Légumineuses gélives	3,01	
Bessito Protect H Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	6,22	
Bessito Protect Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	6,22	
BlackJack Protect Pack pour 1 ha	Colza multirésistant, Légumineuses gélives	2,13	
Capello Protect H Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	4,68	
Capello Protect Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	4,68	
Colzamax 26 Pam Pack pour 1 ha	Colza multirésistant, floraison précoce	1,68	
Colzamax 26 Pamal Pack pour 1 ha	Colza multirésistant, floraison précoce	1,69	
Covermix-Meli Archivar Pack pour 1 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce, Légumineuses gélives	3,73	
Covermix-Meli Blackberry Pack pour 1 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce, Légumineuses gélives	3,84	
Covermix-Meli Blackjazz Pack pour 1 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce, Légumineuses gélives	3,18	
Covermix-Meli Blackmillion Pack pour 1 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce, Légumineuses gélives	3,26	
Covermix-Meli Blackmoon Pack pour 1 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce, Légumineuses gélives	3,41	
Covermix-Meli Blackpanther Pack pour 1 ha	Légumineuses gélives, colza multirésistant, floraison précoce	4,20	
Covermix-Meli Conan Pack pour 1 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce, Légumineuses gélives	3,86	
Covermix-Meli Designer Pack pour 1 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce, Légumineuses gélives	4,37	
Covermix-Meli Fieros Pack pour 1 ha	Légumineuses gélives, floraison précoce	2,86	
Covermix-Meli Turbo Pack pour 1 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce, Légumineuses gélives	3,18	

X

Nombre de packs vendus

Covermix-Meli Zidane Pack pour 1 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce, Légumineuses gélives	3,86	
Generoso Protect Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	6,88	
Generoso Protect H Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	6,88	
GreenMix RGT Ceos Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	6,00	
GreenMix RGT Eros Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, floraison précoce	3,69	
GreenMix RGT Ozzone Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	9,30	
GreenMix RGT Paradizze Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, floraison précoce	8,20	
LID Invicto Protect Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	4,35	
LID Invicto Protect H Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	4,35	
LID Maestro Protect Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	5,34	
LID Tebo Protect H Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	5,34	
LID Ultimo Protect H Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	4,68	
LID Ultimo Protect Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	4,68	
Melimix Archivar Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	6,66	
Melimix Blackberry Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	7,10	
Melimix Blackjazz Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	4,35	
Melimix Blackmillion Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	4,68	
Melimix Blackmoon Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	5,34	
Melimix Blackpanther Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, floraison précoce	9,01	
Melimix Conan Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	7,21	
Melimix Designer Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	9,30	
Melimix Turbo Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	4,35	
Melimix Zidane Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	7,21	
Memori Protect Pack pour 4 ha	Colza multirésistant, Floraison précoce	4,02	
Pack Kunzite + Muzzical + Covermix Pack pour 1 ha	Floraison précoce Légumineuses gélives	2,86	
PC Atrakt 6 Pack pour 1 ha	Floraison précoce Légumineuses gélives	2,86	

Pack 1 seul service

Référence commerciale	Pratiques combinées	Valeur CEPP du pack	Nombre de packs vendus
Colzamax 25 Pack pour 1 ha	Colza multirésistant	0,64	
Colzamax 26 Pack pour 1 ha	Colza multirésistant	0,91	
Colzamax 26 ALT Protect Pack pour 1 ha	Colza multirésistant	0,93	
Colzamax 26 Protect Pack pour 1 ha	Colza multirésistant	0,92	
Crateo Protect H Pack pour 4 ha	Colza multirésistant	1,9	
GreenMix RGT Keos Pack pour 4 ha	Floraison précoce	2,75	
Kouros Protect Pack pour 1 ha	Colza multirésistant	0,35	
LID Maestro Protect H Pack pour 4 ha	Colza multirésistant	2,1	
Melimix Fieros Pack pour 4 ha	Floraison précoce	2,75	
Metal Protect Pack pour 1 ha	Colza multirésistant	1,1	

5 – Nombre d’années durant lesquelles l’action ouvre droit à la délivrance de certificats
1 année.

6 – Période de validité de l’action

Début de validité au 1^{er} janvier 2026.